



Mesurer l'emprunte socio-économique des EPL calédoniennes (étude réalisée par DME – sept 2023) Synthèse



Siège social :
S/C PROMOSUD
IMMEUBLE CENTRE SUD
1 Bis rue BERTHELOT
BP 295 - 98845 Nouméa Cedex
Tel. 24.34.36 – contact@fcepl.nc

Contexte et chiffres globaux

- 105 entreprises (22 EPL et filiales) font partie de la FCEPL

Impacts :

- 14 500 emplois (22%) dont 4300 emplois directs (6%)
- Valeur ajoutée de 212 milliards (27%) dont 54 milliards générés directement (7%)

La richesse générée :

- = industrie + commerce
- 5 x / industrie du nickel (mines et métallurgie)
- 2 x / commerce
- L'effet d'entraînement des EPL calédoniennes :
 - facteur 3 : 1 million de valeur ajoutée génère 3 millions dans le reste de l'économie marchande
 - 1 salarié sur 5 > 1 emploi de l'écosystème EPL impacte 2 emplois dans le reste de l'économie marchande

Principales caractéristiques des EPL calédoniennes

1 – EPL sont plutôt de taille moyenne : 20% des EPL ont plus de 50 salariés (3% pour les autres entreprises calédoniennes)

Les entreprises calédoniennes = 80% TPE (< 9 salariés) alors que EPL 36%

2- répartition sectorielle singulière : principalement agro-alimentaire, touristiques et services aux entreprises (commerces et services aux ménages sous-représentés)

3 – salaires moyens plus élevés mais productivité plus forte : niveau de qualification plus élevés et profil sénior plus représenté car moins de turn-over

Valeur ajoutée par travailleur = 12,4 millions F CFP (16,6 MF pour EPL directes) / 11 MF pour entreprises calédoniennes (de + 14% à + 52%)

4 – taux d'investissement élevé : 65% (31% autres entreprises calédoniennes)

Et 13% de l'investissement total